

MAIRIE d'ALIX**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 10**

Séance du mardi 10 février 2026 à 19h30

Date de convocation du conseil : jeudi 5 février 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY.

Membres absents ayant donné procuration : Franck SUBERT à Marina AFLALO, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN

Membres absents : Frédérique BURTIN

OBJET : reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif de l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique ;

Considérant l'approbation par le Comptable Public d'une reprise par anticipation des résultats.

Vu les résultats 2025 présentés par le 1er adjoint délégué aux finances ci-dessous synthétisées

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	959 982,35	519 751,00	1 479 733,35
	Recettes réalisées (1)	B	161 061,52	567 123,81	728 185,33
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	962 900,00	922 184,69	1 885 084,69
	Dépenses réalisées (1)	E	168 570,76	511 558,57	680 129,33
	Restes à réaliser	F	99 208,72	0,00	99 208,72
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 509,24	55 565,24	48 056,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 917,65	402 433,69	405 351,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 591,59	457 998,93	453 407,34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-99 208,72	0,00	-99 208,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-103 800,31	457 998,93	354 198,62

Considérant le résultat cumulé de la section d'investissement et les restes à réaliser 2025 qui conduit à un besoin de financement de 103 800, 31 euros € pour l'année 2026 de la section d'investissement;

Considérant l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 457 998,93 euros ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **DECIDE** d'affecter 103 800,31 euros au financement de la section d'investissement du budget primitif 2026 via le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- 2) **DECIDE** d'affecter 354 198,62 euros au compte R002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026
- 3) **CHARGE** monsieur le secrétaire général de mairie de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 10 février 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

Le secrétaire de séance,

Le président de séance,



Marie PAILLONCY



Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai